

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 novembre 1879.

Signé : F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*L'Ordonnateur,*

Signé : HENRY JOYAU.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

---

#### PAR DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES :

— En date du 5 septembre 1879 —

N° 457. — M. Jeaugeon, médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine, remplacera à Tahiti M. le docteur Chassaniol, qui est rattaché au port de Brest.

— En date du 12 septembre 1879 —

N° 458. — M. Auger, écrivain auxiliaire de la marine, actuellement en France en congé de convalescence, remplacera à Tahiti le sieur Le Chartier, dont le licenciement a été récemment prononcé.

— En date du 24 septembre 1879 —

N° 459. — Le nommé Mangin, matelot du recrutement, qui a terminé le 12 avril 1878 le temps de service qu'il devait à l'État, peut être maintenu à Papeete.

---

#### PAR ORDONNANCES ROYALES :

— En date du 12 novembre 1879 —

N° 460. — Notre ordonnance en date du 19 février 1879 nommant, pendant l'absence de M<sup>e</sup> Vincent, M. Louis greffier de la haute-cour tahitienne, est rapportée.

M<sup>e</sup> Vincent reprendra ses fonctions, à dater du 1<sup>er</sup> novembre courant.

N° 461. — Ont été approuvées les élections de député et conseillers du district de Papetoai dont les noms suivent :

Député : Amaru a Metua ; conseillers titulaires : Terii a Teamo, Papai a Teheiura, Varuamana a Piha ; conseillers suppléants : Narii a Ahiti, Teihoarii a Tetuaotuu, Hoatuaua Teheiura, Tepuni a Hihae, Teraimana a Poheino.